RCS : ST ETIENNE
Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2014 B 00648
Numéro SIREN : 802 521 807
Nom ou dénomination : STEVA

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2021 sous le numéro de dépôt P2021/000095

805221

Dénomination : STEVA
Adresse : ZI les Murons 433 rue François Durafour 42160 Andrezieux-boutheon -FRANCE-

n° de gestion : 2014B00648
n° d'identification : 802 521 807

n° de dépôt : P2021/000095
Date du dépôt : 05/07/2021

Pièce : Ordonnance du Président

805221

2021OP01054

[redacted]

Greffe TC
05 JUIL. 2021
Saint-Etienne

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

ORDONNANCE

Nous, François MEON, Président du tribunal de commerce de Saint-Etienne, assisté du greffier,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par La SAS STEVA dont le siège social est situé ZI les Murons 433 rue François Durafour 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON et immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro unique d'identification 802 521 807 , tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020 ,

Vu les dispositions des articles L227-1, L. 225-100, L.242-10, R. 225-64 et R. 210-19 du Code de Commerce,

Attendu que la demande est justifiée, qu'il y sera fait droit dans la limite de 3 mois ;

PROROGEONS jusqu'au **30/09/2021** le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 de La SAS STEVA (RCS Saint Etienne 802 521 807) ;

DISONS que la présente ordonnance sera déposée au rang des minutes du greffe de notre Tribunal et en annexe du RCS, et communiquée à la partie requérante ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, s'élevant à 32.22 € TTC , à la charge de la partie requérante.

Fait en notre Cabinet,
A Saint-Etienne,
Le 5 juillet 2021

Le commis-greffier,
Clémentine FAURE

Le Président du tribunal de commerce
François MEON

[redacted]

Copie certifiée conforme
Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-ETIENNE

21 OP 1054

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT ETIENNE

TRIBUNAL DE COMMERCE
02 JUIL. 2021 PF
GREFFE ST-ETIENNE

Le soussigné
Philippe LASSABLIERE,
demeurant à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire) 8 lotissement Les Folins,
agissant au nom, pour le compte et en qualité de président de la société

STEVA

société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à ANDREZIEUX-BOUTHEON (Loire) 433 rue François Durafour ZI les Murons,
et immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 802521807,

A l'honneur de vous exposer que la société a, conformément à ses statuts, arrêté ses comptes annuels et ses comptes consolidés au 31 décembre 2020 et doit en conséquence, conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce et à l'article 121 du décret du 23 mars 1967, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2021.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant : l'une des sociétés du groupe située en Pologne n'a pas encore arrêté ses comptes annuels. En conséquence, les comptes consolidés du groupe n'ont pas pu être établis.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger de trois (3) mois le délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Fait à ANDREZIEUX-BOUTHEON,
Le 28 juin 2021

Philippe LASSABLIERE
Président